



SIEDA
Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS prises par le COMITE SYNDICAL du SIEDA lors de son ASSEMBLEE GENERALE du 22 juin 2023

Étaient présents : Alain ANGLES – Marc AUGUY - Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU - Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Jean-Luc FARJOU – Gilbert FAUCHER - Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOUYSSSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Robert RISPAL - Thierry TEULIER – Christian TIEULIE

Adhésion à l'Agence Départemental de l'Innovation, du Numérique, et de l'Énergie

APPROUVE la création du Groupement d'intérêt public portant « Agence départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Énergie » dont les membres fondateurs sont :

Le Département de l'Aveyron ;

Le Syndicat d'énergie de l'Aveyron (SIEDA) ;

Le Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents (SMICA) ;

Aveyron Ingénierie.

APPROUVE le projet de convention constitutive ci-annexée

APPROUVE la note de synthèse de création du GIP annexée à la Convention constitutive

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale :

TITULAIRES : Messieurs Jacques BARBEZANGE ; Jean Marc CALVET ; Christophe BERNIE ;

SUPPLEANTS : Messieurs Robert DIEUDE ; Jean Marie LACOMBE ; Jean Pierre MASBOU

Affectation des résultats SIEDA 2022

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement pour combler le besoin de financement de la section d'investissement de 4 564 756.88 €.

Un titre de recette sera émis au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Il est proposé que le solde, à savoir 1 120 294.11 € soit repris en sections de fonctionnement, dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à affecter les résultats du budget SIEDA 2023

Affectation des résultats THD 2022

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement pour combler le besoin de financement de la section d'investissement de 2 548 892.60 €.

Un titre de recette sera émis au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Il est proposé que le solde, à savoir 410 251.78 € soit repris en sections de fonctionnement, dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à affecter les résultats du budget THD 2023

Affectation des résultats PES 2022

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement. Le déficit de la section d'investissement sera compensé par le virement de la section de fonctionnement en section d'investissement et les recettes restants à réaliser.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à affecter les résultats du budget PES 2023

APPROBATION BUDGET SUPPLEMENTAIRE SIEDA

Le budget s'équilibre lui en recettes et en dépenses à hauteur de 18 156 538.00 €

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve ce budget supplémentaire SIEDA 2023

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE THD 2023

Le budget s'équilibre lui en recettes et en dépenses à hauteur de 18 990 968.29 €

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve ce budget supplémentaire THD 2023

APPROBATION BUDGET SUPPLEMENTAIRE PES 2023

Le budget s'équilibre lui en recettes et en dépenses à hauteur de 85 705.72 €

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire annexe PES 2023



SIEDA
Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DECISION DU PRESIDENT

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement pour combler le besoin de financement de la section d'investissement de 4 564 756.88 €.

Un titre de recette sera émis au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Il est proposé que le solde, à savoir 1 120 294.11 € soit repris en sections de fonctionnement, dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise Monsieur le Président
Transfert du déploiement de la fibre de logements de la commune de Najac vers le Tarn et
Garonne

le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à mettre tout en œuvre pour faciliter cette démarche.

Vu et affiché à la porte du SIEDA

Le 22 juin 2023

Le Président du SIEDA
Par délégation
La Directrice du Service Administratif



Delphine POUGENQ